

**LAG**

**LuxAdministration Group  
s. à r. l.**

**CONDITIONS GENERALES  
DE VENTE**

## SOMMAIRE

---

1	Dispositions générales .....	2
2	Définitions et Interprétation.....	2
3	Traitement des données .....	3
4	Communication.....	3
5	Formation, Reconduction, Suspension et Fin du Contrat .....	4
6	Services exclues .....	5
7	Fixation des Prix .....	5
8	Facturation et Paiement .....	5
9	Responsabilité de LAG .....	6
10	Responsabilité du Client .....	6
11	Modification des Conditions Générales et des Tarifs .....	6
12	Droit applicable.....	7

## 1 DISPOSITIONS GENERALES

---

- 1.1 Les présentes Conditions Générales (« **les Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société LuxAdministration Group s.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros, ayant son siège social à L-8363 Simmerschmelz, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199292 (« **LAG** ») et le Client.
- 1.2 Les Conditions Générales font, sans exceptions, partie intégrante de tout Contrat et tout Abonnement conclus entre LAG et le Client. Les Conditions Générales sont signées par le Client lors de la conclusion d'un Abonnement ou d'un Contrat dans le cadre d'un Service offert par LAG. Le Client déclare avoir lu et approuvé les Conditions Générales.
- 1.3 Toute tolérance de LAG vis-à-vis du Client, quant à l'application de l'une quelconque des clauses des Conditions Générales ou d'un Contrat ne peut en aucun cas s'interpréter comme une renonciation d'en faire application à tout moment.
- 1.4 Les Conditions Générales sont complétées par les conditions particulières des Abonnements respectifs ou par tout autre Contrat.

## 2 DEFINITIONS ET INTERPRETATION

---

- 2.1 Si l'un des articles des Conditions Générales devait être déclaré nul, les autres dispositions resteront pleinement valables. En effet, le ou les articles des Conditions Générales déclarés nuls n'entraînera(ont) pas la nullité de la totalité des Conditions Générales, les autres dispositions restant pleinement valables.
- 2.2 Les présentes définitions sont applicables pour l'intégralité des Conditions Générales et pour tout Contrat conclu entre LAG et le Client.
  - 2.2.1 Il est convenu de désigner par « **Abonnement** », les conventions à exécution successive suivantes :
    - LuxAdmin Abo0 ;
    - LuxAdmin Abo150 ;
    - LuxButler Pack Zero ;
    - LuxButler Pack Five ; et
    - LuxButler Pack Ten.
  - 2.2.2 Il est convenu de désigner par « **Contrat** », toute convention conclue entre LAG et le Client, y compris les Abonnements
  - 2.2.3 Il est convenu de désigner par « **Frais internes** », les frais liés directement et exclusivement à une Mission exécutée par LAG.
  - 2.2.4 Il est convenu de désigner par « **Mission** », une prestation de service effectuée pour le Client par LAG, par un mandataire ou prestataire de services de LAG, dans le cadre d'un Abonnement LuxAdmin ou LuxButler.
  - 2.2.5 Il est convenu de désigner par « **Frais externes** », tout paiement de LAG à un prestataire de service ou de produit pour le compte du Client.
  - 2.2.6 Il est convenu de désigner par « **Prestataire externe** », un partenaire de LAG ou un prestataire de service ou de produits autre que LAG.

2.2.7 Il est convenu de désigner par « **Service** », les services offerts par LAG :

- LuxAdmin ;
- LuxButler ;
- LuxCarStickers ; et
- LuxEngineers.

Les Services sont définis aux conditions des Contrats respectifs.

2.2.8 Il est convenu de désigner par « **Site Internet** », le site internet de LAG, accessible sous l'adresse numérique *luxadmin.lu*.

2.2.9 Il est convenu de désigner par « **Tarifs** », la liste des prix fixée par LAG, accessible sur le Site Internet et annexée aux Conditions Générales.

### 3 TRAITEMENT DES DONNEES

---

3.1 Le Client autorise LAG ainsi que leurs mandataires, agents ou prestataires de services à traiter et utiliser les données personnelles du Client collectées en relation avec la conclusion et l'exécution du/des Contrat(s) et, de manière générale, toutes données collectées dans leur relation avec le Client.

3.2 Le traitement se fera dans le respect des lois et règlements en vigueur, notamment de la loi modifiée du 2 août 2002 et du règlement grand-ducal du 14 décembre 2001 et de la loi du 30 mai 2005 relative aux données spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

3.3 Le Client dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles ainsi que d'un droit de rectification en application de la loi modifiée du 2 août 2002 et des règlements grand-ducaux applicables. Les données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Au-delà des délais légaux, les données sont supprimées ou rendues anonymes.

### 4 COMMUNICATION

---

4.1 LAG rend public les Conditions Générales par le biais de son Site Internet, accessible sous l'adresse numérique *luxadmin.lu*.

4.2 LAG rend également public par le biais du Site Internet les informations suivantes relatives aux moyens de communications :

- Son courrier électronique : [info@luxadmin.lu](mailto:info@luxadmin.lu) ;
- Ses numéros téléphones : (+352) 30 91 97 et (+352) 691 386 001 ;
- Son adresse postale et siège social : L-8363 Simmerschmelz, Grand-Duché de Luxembourg (sans rue et sans numéro).

4.3 LAG ne peut être tenu responsable si les Conditions Générales ou les informations de communications susmentionnées sont temporairement indisponibles dues à un problème informatique ou technique. Cette clause s'applique également à toute autre information publiée sur le Site Internet par LAG.

4.4 Toute demande par le Client d'un des Services LuxAdmin, LuxCarStickers et LuxEngineers doit être adressée à LAG moyennant un des moyens de communications énoncés à l'article 4.2.

- 4.5 L'article 4.4 ne s'applique pas au Service LuxButler. Toute demande par le Client dans le cadre d'un Service LuxButler doit nécessairement être adressée à LAG suivants les conditions particulières des Abonnements LuxButler.
- 4.6 Toute demande du Client adressée à LAG doit être claire et précise.
- 4.6.1 Toute demande doit notamment indiquer de façon explicite les informations essentielles relatives à la Mission demandée tel que des indications sur la période d'exécution souhaitée, sur les préférences du Client à propos du produit, du service ou du fournisseur.
- 4.6.2 Si LAG estime que les informations fournies par le Client sont insuffisantes, LAG va recontacter le Client pour clarifier les éléments opaques de sa Mission.
- 4.6.3 Dans le cas du scénario illustré à l'article 4.6.2 précédent, où le Client n'arrive pas à fournir de façon claire et précise les informations demandées par LAG, ce dernier peut refuser l'exécution de la Mission. Ce refus de la part de LAG doit être communiqué au client dans les meilleurs délais.
- 4.6.4 Le Client ne peut engager la responsabilité de LAG dans un cas de refus prévu à l'article 4.6.3.

## 5 FORMATION, RECONDUCTION, SUSPENSION ET FIN DU CONTRAT

---

- 5.1 Tout Contrat conclu à distance entre LAG et le Client se forme seulement au moment de la réception de l'exemplaire signé par l'autre partie.
- 5.2 LAG peut demander tout document relatif à l'identification du Client. Dans le cas d'omission de fournir le(s) document(s) demandé(s) dans les trois jours après la demande, LAG peut résilier tout Contrat avec le Client, sans que ce dernier puisse se prévaloir d'un préjudice résultant de cette rupture.
- 5.3 Tout Contrat conclu pour une durée indéterminée peut être résilié moyennant préavis d'un mois.
- 5.4 Toute résiliation doit être adressée à l'autre partie sous forme d'une lettre recommandée avec avis de réception.
- 5.5 Tout Contrat conclu pour une durée déterminée est reconduit tacitement à la fin de cette durée pour une durée indéterminée.
- 5.6 Toute opposition à la reconduction tacite du Contrat doit être adressée à l'autre partie sous forme d'une lettre recommandée avec avis de réception au moins deux semaines avant l'arrivée du terme.
- 5.7 Les Conditions Générales restent entièrement applicables à tout Contrat reconduit.
- 5.8 Tout Contrat peut être suspendu totalement ou partiellement par LAG, sans mise en demeure préalable, en cas de fraude du Client, retard et/ou défaut de paiement persistant. Le défaut de paiement persistant se définit par le non-paiement, même partiel, de deux factures et/ou d'une seule facture ouverte depuis plus de deux mois. LAG s'engage à informer le Client de la suspension dans les meilleurs délais.
- 5.9 Les Contrats peuvent être suspendus totalement ou partiellement ou résiliés par LAG, par lettre recommandée avec avis de réception lorsque :
- le Client ne remplit pas ses obligations envers LAG nées du Contrat ;
  - le Client ne respecte pas les conditions d'utilisation des Services ;

- un rappel de paiement est resté infructueux pendant un délai de dix jours calendaires à compter de la date mentionné sur le rappel ;
- le Client fait l'objet d'une procédure de faillite, de sursis de paiement, de concordat préventif de faillite ou d'une procédure de droit national ou étranger de nature ou à effets équivalents ou similaires.

## 6 SERVICES EXCLUES

---

- 6.1 Sont expressément exclus des Services offerts par LAG la vente, le transport et la livraison de produits ou de services prohibés.
- 6.2 LAG se réserve le droit de refuser toute prestation qu'il estime contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou qui pourrait nuire à la réputation de LAG.

## 7 FIXATION DES PRIX

---

- 7.1 Les Tarifs sont annexés aux Conditions Générales et publiés sur le Site Internet.
- 7.2 Les Tarifs peuvent être modifiés suivant les règles fixées aux articles 11.1 à 11.3 des présentes Conditions Générales.
- 7.3 Tous les prix relatifs aux Services offerts par LAG, ainsi que tous les frais supplémentaires sont fixés dans les Tarifs.
- 7.4 Sauf stipulation contraire, les Frais internes sont calculées pro rata temporis sur base de la Rémunération horaire de base fixé dans les Tarifs.

## 8 FACTURATION ET PAIEMENT

---

- 8.1 Les montants établis sur la facture sont payables dans le délai mentionné sur la facture. Le paiement s'effectue aux numéros de compte indiqués sur la facture avec mention des références, suivant le mode de paiement convenu entre les parties. Le Client doit également fournir à cet égard toutes informations et documents nécessaires tels que sollicités par LAG. Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte.
- 8.2 Le Client qui prétend ne pas avoir reçu sa facture est cependant tenu d'acquitter le montant que LAG lui indique. Ce montant sera justifié par un duplicata de la facture initiale qui lui sera fournie suite à sa demande. Des frais supplémentaires peuvent être facturés lors de la demande d'un duplicata, conformément aux dispositions fixées à l'article 7.3.
- 8.3 L'expiration du délai de paiement met de plein droit le Client en demeure de payer sans qu'il y ait besoin d'une sommation. Des intérêts moratoires seront calculés au taux conforme à la loi du 18 avril 2004 sur les délais de paiement et intérêts de retard. Les intérêts seront dus à partir de l'expiration du délai de paiement.
- 8.4 En cas de défaut ou de retard de paiement ou de doute sérieux quant à la solvabilité du Client, LAG se réserve le droit de demander, à tout moment, au Client la constitution d'une avance sur consommation dont le montant est fixé à un maximum de trois fois le montant de la dernière facture du Client.

- 8.5 LAG est en droit, en cas de retards successifs de paiement donnant lieu à l'envoi de rappels de facturer les frais supplémentaires résultant de ces rappels, dont les modalités sont fixées à l'article 7.3.
- 8.6 En cas de défaut ou de retard de paiement, de non-respect par le Client de ses obligations, de fausse déclaration, de risque d'insolvabilité, d'ouverture de procédure collective, de fraude avérée ou présumée, ou d'autres motifs légitimes, LAG pourra déclarer les créances du Client immédiatement exigibles, sans préjudice des droits de suspension partielle ou totale, voire de résiliation aux torts exclusifs du Client conformément aux articles 5.8 et 5.9 des Conditions Générales.
- 8.7 LAG se réserve le droit d'entreprendre toute action visant à obtenir le paiement de ses créances, ainsi que la réparation de son préjudice et des frais engagés. Tout retard de paiement de deux échéances entraîne automatiquement l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la facturation.
- 8.8 Pour tout Contrat portant sur une somme ou valeur excédant le montant de 300 euros, LAG peut demander une garantie supplémentaire telle qu'une garantie autonome, un cautionnement ou toute autre forme de sûreté. Le refus de constituer une telle garantie libère LAG de toute obligation concernée par ce Contrat.

## 9 RESPONSABILITÉ DE LAG

---

- 9.1 LAG s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires dans l'accomplissement de ses Services in bonam partem.
- 9.2 LAG ne peut être tenue responsable des dommages qui résultent de l'intervention d'un Prestataire externe ou de tout autre tiers.

## 10 RESPONSABILITÉ DU CLIENT

---

- 10.1 Le Client est responsable à l'égard de LAG de tout dommage direct ou indirect résultant de son comportement fautif et est tenu de les indemniser du préjudice causé de ce chef, y compris pour tout préjudice causé à des tiers que LAG auraient dû indemniser.
- 10.2 Le Client ne peut céder un Abonnement, un Contrat ou une créance à l'égard de LAG, sans l'accord exprès et écrit de LAG.

## 11 MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DES TARIFS

---

- 11.1 LAG peut modifier les Conditions Générales ou les Tarifs à tout moment.
- 11.2 Avant toute modification des Conditions Générales ou des Tarifs prévu à l'article 11.1, LAG doit notifier le Client au moins un mois avant l'entrée en vigueur de ces modifications. Cette notification peut se faire par tout moyen.
- 11.3 Le Client qui, à l'occasion d'une modification des Conditions Générales ou des Tarifs, n'accepte pas les nouvelles conditions ou les nouveaux prix, peut résilier son Contrat au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'entrée en vigueur des modifications. Cette disposition s'applique également au Contrat conclu à durée déterminée.

## 12 DROIT APPLICABLE

---

- 12.1 Les Contrats et les Conditions Générales sont régis par le droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg ont la compétence exclusive de trancher tout litige entre les parties.